

[□ L'industrie chimique prône l'utilisation à bon escient des animaux](#)

24 juin 2016



Après deux décennies de travaux, le Président des Etats-Unis a signé ce mercredi 22 juin un accord sur la sécurité des produits chimiques, à l'image de notre règlement européen REACH*. Cet accord comprend la protection des animaux concernant les tests de toxicologie.

<http://www.youtube.com/embed/k2dNMh0Hu9A>

Désireux de protéger notre santé et l'environnement, le Président des Etats-Unis, Barack Obama, a signé un [nouveau projet de loi relatif à la sécurité des substances chimiques](#) (soumis au Sénat en octobre dernier), ce 22 juin. Il a, par cet acte, montré une volonté d'adapter la loi sur le contrôle des substances toxiques au contexte actuel, qui consiste à lutter contre le réchauffement climatique et à préserver la biodiversité, et affirmé sa position concernant les tests sur les animaux. « *Nous devons être sûrs*, a précisé le Président des Etats-Unis, Barack Obama, *que les produits chimiques que nous utilisons chaque jour soient sans danger et ne déclenchent aucun cancer.* »

Les tests *in vivo* deviennent dès lors nécessaires pour valider la commercialisation des produits sur le marché et assurer la santé publique. Grâce à eux, l'Agence de protection environnementale pourra en effet désigner les substances chimiques autorisées ou non à la fabrication, à la distribution et à l'utilisation, et écarter les produits toxiques, tels que l'[amiante](#) ou le [bisphénol A](#), autorisés en 1976** faute de connaissances scientifiques. « *Sur les 62 000 produits disponibles sur le marché cette année, seuls 5 ont été bannis, a insisté le Président. 5. Un très faible pourcentage.* »

A l'aide de ces tests, l'EPA pourra mettre à jour la liste des plastiques, des produits d'entretien... considérés comme toxiques et, de ce fait, limiter les risques potentiels liés à leur utilisation. Mais elle devra recourir à d'autres méthodes, comme les cultures cellulaires ou la bioinformatique, si le

recours aux animaux s'avère inutile. Le projet de loi est clair là-dessus : « *L'administrateur doit [réduire et remplacer](#), dans la mesure du possible, [...] l'utilisation des animaux vertébrés durant les essais de substances chimiques ou de mélanges* » et exploiter au maximum les informations déjà existantes pour éviter une contribution animale excessive. C'est un texte en faveur des [méthodes alternatives](#), une avancée dans l'histoire de l'industrie chimique !

Marie-Anaïs Lien

* [REACH](#) ou Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals : règlement de l'Union européenne (UE) adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets dus aux substances chimiques, tout en favorisant la compétitivité de l'industrie chimique de l'UE. Il souligne aussi des méthodes alternatives pour évaluer les dangers liés aux substances afin de réduire le nombre d'essais sur les animaux.

**[1976](#) : année de ratification de la Loi sur le contrôle des substances toxiques, aux Etats-Unis.